

## Tarifs du service FALC.be

Janvier 2021

### Traductions et vérifications de traductions

Toute demande de traduction FALC est analysée par le service FALC.be. La complexité du texte est évaluée sur base de différents critères et un niveau global est estimé, ce qui permet de déterminer un prix par page (3000 caractères espaces inclus). Toute page entamée est due.

**Niveau A** : vérification d'un texte déjà traduit en FALC par un demandeur formé

**Niveau B1** : demande de traduction – texte de niveau courant

**Niveau B2** : demande de traduction – texte de niveau intermédiaire

**Niveau B3** : demande de traduction – texte de niveau complexe

Le tarif comprend :

- Le travail de vérification (niveau A) ou de traduction en FALC (niveau B) par une personne formée et reconnue par le service, dans le respect des règles européennes du « savoir simplifier »
- La relecture du travail par une personne en situation de handicap intellectuel, également formée et reconnue par le service
- L'illustration du texte à l'aide de photos, dessins ou pictogrammes (pour le niveau B)
- La remise du travail dans une mise en page standard au format .pdf

Le tarif ne comprend pas d'éventuelles demandes graphiques spécifiques. Un devis en ce sens peut être réalisé sur simple demande.

Niveau	Prix/page
Niveau A	30€
Niveau B1	50€
Niveau B2	55€
Niveau B3	60€

Les aspects financiers ne doivent pas être un frein à la promotion et à l'utilisation du FALC. Des tarifs différenciés en fonction du statut du demandeur sont permis par l'arrêté (article 30). Toute demande en ce sens doit être introduite et justifiée auprès du service lors de la demande de devis. Dans certains cas et sous certaines conditions, des prestations peuvent être effectuées gratuitement. Cette disposition concerne maximum 10% des prestations réalisées annuellement par le service.

Un service de l'asbl Inclusion

Rue Colonel Bourg 123-125 boîte 6 - 1140 Bruxelles

02/247.28.19

info@falc.be

0441.427.501 - RPM Bruxelles  
BE55 7755 9307 9744

www.falc.be

Avec le soutien de



## Interprétation

Le tarif est de 55€/heure de travail. La première heure est systématiquement facturée. Ensuite, tout quart d'heure entamé est dû.

Par heure de travail, on entend :

- Heures de présence sur place
- Heures de travail de préparation de l'interprète (ex. prise de connaissance de documents)

A cela s'ajoutent les frais de déplacement de l'interprète, au forfait :

- 6€ pour une prestation à Bruxelles
- 13€ pour une prestation en dehors de Bruxelles